

Prix / Price

1 semaine / 1 week	CHF 1'850.-
2 semaines / 2 weeks	CHF 3'700.-
3 semaines / 3 weeks	CHF 5'370.-
4 semaines / 4 weeks	CHF 6'840.-
5 semaines / 5 weeks	CHF 8'250.-

Le prix comprend / Included

- La pension complète
- Vingt-deux périodes de cours hebdomadaires
- Les activités proposées pendant le reste de la journée.

Full board, twenty-two lesson periods a week, as well as all activities proposed during the rest of the day.

Ne sont pas compris / Not included

- **Visas** : Frais d'envoi DHL relatifs à la lettre d'invitation pour l'obtention du visa / *DHL shipment fees related to the invitation letter for the visa obtention*
- **Transports** : voir point spécifique / *see related point*
- **Assurances** : voir point spécifique / *see related point*
- **Hit du week-end** : voir point spécifique / *see related point*
- **Activités optionnelles** : voir point spécifique / *see related point*

Activités optionnelles / Optional activities

- **Parapente** : CHF 120.-/vol
Paragliding : CHF 120.-/flight
- **Location de court de tennis** :
CHF 10.-/heure/pers.
Tennis court rental : CHF 10.-/hour/person
- **Leçons de tennis** : CHF 80.-/heure (cours privés)
Tennis lessons : CHF 80.-/hour (private lessons)
- **Equitation** :
 - Longe : CHF 35.-/demi-heure
 - Promenade : CHF 38.-/heure (uniquement pour élèves expérimentés)*Horse riding:*
 - *Lunge: CHF 35.-/half hour*
 - *Ride: CHF 38.-/hour (only for experienced pupils)*

Ces activités ne peuvent être organisées que pendant les périodes de temps libre.

These activities can be organized during free time only.

Transports / Transportation

- par mes propres moyens / *on my own*
- Genève-Champéry-Genève (G-C-G)

G-C-G

*Par personne / *Per person* CHF 490.-

*tarifs pour les groupes sur demande / *group rates upon request*

Préparation DELF/ *DELF preparation* Préparation Cambridge / *Cambridge preparation*

Voir le document explicatif en annexe. / *See the related document attached.*

Hit du week-end* / *Hit of the weekend*

Âge minimum de 11 ans / *Minimum age of 11 years old*

- Nous inscrivons / *we enrol*
- Nous n'inscrivons pas / *we do not enrol*

notre enfant au week-end à Europa-Park en Allemagne au prix de CHF 390.-.

our child to the weekend at Europa-Park in Germany at the price of CHF 390.-.

*sous réserve d'un nombre minimum de 10 élèves
subject to a minimum of 10 pupils

Les participants à ce week-end doivent s'assurer avant leur arrivée en Suisse que leurs passeport et visa leur permettent d'entrer en Allemagne.

The persons who take part to this weekend have to make sure before their arrival in Switzerland that their passport and visa allow them to enter Germany.

Assurances / *Insurances*

- assurance maladie-accident, obligatoire pour les résidents hors UE/EEE/Suisse, à CHF 150.-/semaine (franchise de CHF 0.-) / *health and accident insurance, compulsory for residents out of EU/EEA/Switzerland, at CHF 150.-/week (franchise/excess of CHF 0.-)*

Seulement pour les résidents de Suisse/UE/EEE / *only for residents of Switzerland/EU/EEA* :

- ma propre assurance (nom : _____)
(veuillez nous fournir une attestation)
my own insurance (name + please send us a certificate)

Remarque / *Remark*

Comment avez-vous eu connaissance du camp ?
How did you hear about the summer camp?

- site internet de l'Ecole Nouvelle
internet site of Ecole Nouvelle
- amis _____
friends
- brochure du camp d'été
summer camp brochure
- agence (laquelle) _____
agency (which one)
- autre / *other* _____

Nous déclarons avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter.

We acknowledge having read the general conditions and accepting them.

Lieu et date _____
Place and date

Signature _____
Signature

Conditions générales

1. Inscription et paiement

1. Le bulletin d'inscription doit être daté, signé et renvoyé par les parents ou le représentant légal de l'enfant qui souhaite participer au camp. Pour les inscriptions de 2 semaines et plus, les participants peuvent choisir plusieurs cours, mais toujours un par semaine. Lors de l'inscription, un acompte non remboursable correspondant à un pourcentage du prix total du séjour doit être versé, selon les mêmes modalités fixées pour l'annulation stipulées à l'article 2. L'inscription est valable seulement après réception par l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA du formulaire d'inscription signé. Après réception du bulletin d'inscription par l'ENSR le montant du séjour est dû, dans les mêmes modalités que celles fixées pour l'annulation à l'article 2.

2. Après réception du montant total du séjour, l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande délivre une lettre d'invitation aux élèves en provenance de l'étranger par e-mail, afin de faciliter les démarches pour l'obtention du visa. Si l'envoi du document original par DHL est requis, une participation aux frais à hauteur de CHF 150.- sera demandée.

2. Annulation

En cas d'annulation de votre part avant ou durant le camp, vous devrez vous acquitter d'un montant correspondant à un certain pourcentage du prix total du séjour :

- jusqu'à 31 jours avant le début	30%
- 30-16 jours avant le début	50%
- 15-0 jour(s) avant le début ou durant le camp	100%

A toutes fins utiles, nous vous proposons de contracter une assurance annulation dans votre pays de résidence.

L'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA se réserve le droit d'annuler n'importe quelle session mentionnée dans le dépliant en raison d'un manque de participants ou pour toute autre raison. Dans cette éventualité, l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA offrira aux participants la possibilité de choisir une autre session ou d'être entièrement remboursés, l'application des principes énoncés à l'article 3, paragraphe 2 étant toutefois réservée.

3. Responsabilité

L'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA répond du déroulement du camp selon le programme détaillé dans le dépliant. Cependant, elle n'est pas responsable d'événements contrôlés par des tiers tels que, notamment, compagnies de transports publics ou guides professionnels. Par conséquent, les plaintes éventuelles sont à adresser directement à ces tiers. Si une inscription est faite par le biais d'un agent indépendant, les plaintes relatives à ses services doivent lui être adressées directement.

L'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA n'est pas responsable d'événements constitutifs de cas de force majeure tels que, notamment, catastrophes naturelles, mauvais temps, troubles politiques, émeutes, grèves, fermeture d'aéroports, problèmes techniques. Si l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA estime que le camp d'été ne peut avoir lieu en raison d'un cas de force majeure, elle est en droit de déduire des versements qu'elle restitue aux participants les frais qu'elle a déjà engagés.

4. Responsabilité parentale

Les parents ou le représentant légal de l'enfant inscrit assument l'entière responsabilité financière pour les dommages causés aux installations, équipements, matériel et objets appartenant à l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA ou loués et utilisés par celle-ci.

Les parents ou le représentant légal de l'enfant inscrit sont responsables de s'assurer que l'enfant est en possession d'un passeport valable, ainsi que des visas et vaccins nécessaires. Ils assument, le cas échéant, les frais de rapatriement de l'enfant inscrit.

5. Assurances maladie-accident et responsabilité civile

Les participants doivent obligatoirement être au bénéfice d'une assurance maladie-accident et d'une assurance responsabilité civile. En l'absence de telles assurances, l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA décline toute responsabilité pour des frais de cette nature.

6. Assurance vol

Il n'existe pas d'assurance vol. L'argent et autres valeurs doivent être remis au directeur du camp. Il est déconseillé d'emporter avec soi des bijoux ou autres objets de valeur.

7. Responsabilité civile de l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA

L'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA est assurée en matière de responsabilité civile auprès de la compagnie « Vaudoise ». Cette assurance règle les plaintes en responsabilité civile des participants ou de tiers envers l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA pour des blessures accidentelles ou des dommages à la propriété accidentels. Le montant assuré s'élève au maximum à CHF 5'000'000 par cas.

8. Comportement des participants

Pendant leur séjour, les participants doivent se conformer aux règles et règlements de l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA. Cette dernière se réserve le droit de renvoyer les participants au cours du séjour si ceux-ci ne respectent pas les règles susmentionnées. Dans une telle hypothèse, l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA est autorisée à conserver l'entier du prix du séjour.

9. Matériel publicitaire

L'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA se réserve le droit d'utiliser toutes les photographies et images des participants ainsi que tous les travaux réalisés par les participants ou autres personnes à des fins publicitaires.

L'inscription de leur enfant au camp implique pour les parents l'approbation de l'exploitation par l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA des photographies ou images de leur enfant prises pendant le camp, et ce sans limitation dans le temps ni indemnisation.

10. Traitement médical

En cas de maladie, accident ou lésion subie par l'enfant, l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA se réserve le droit d'entreprendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires au maintien ou à la sauvegarde du bien-être et de la santé de l'enfant. Ce contrat l'autorise à entreprendre toute démarche utile pour assurer le traitement de l'enfant en cas de maladie, accident ou lésion. Les parents ou le représentant légal sont responsables des frais du traitement médical.

11. Droit applicable et for

Le contrat est conclu entre les parents, respectivement le représentant légal de l'enfant inscrit, et l'Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA, société inscrite au Registre Suisse du Commerce. Ce contrat est soumis au droit suisse, à l'exception de la loi suisse sur le droit international privé. Pour tout litige, le for juridique est à Lausanne/Suisse.

General conditions

1. Inscription and payment

1. The registration form must be dated, signed and sent back by the parents or legal representative of the child who wishes to take part in the camp. The participants who enroll for 2 weeks and more can choose different types of lessons, as long as they choose one per week. A non-refundable deposit corresponding to a % of the total price of the stay is due in accordance with the cancellation rules from article 2. The inscription is valid only after Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA has received the signed registration form. After receipt of the registration papers by the school, the entire journey fees are due, according to the article 2.

2. After receipt of the entire journey fees, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande issues an invitation letter to foreign students who require to apply for a visa, delivered by email. Should the Embassy require the original document, a fee of CHF 150.- will be charged to cover the DHL shipment.

2. Cancellation

If you cancel your registration before the beginning or during the camp, an amount corresponding to a certain percentage of the total price of the stay has to be paid:

- up to 31 days before the beginning 30%
- 30-16 days before the beginning 50%
- 15-0 day(s) before the beginning or during the camp 100%

For whatever purpose it may serve, we suggest that you take out a cancellation insurance in your country of residence.

Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA reserves the right to cancel any of the sessions mentioned in its leaflet due to insufficient number of participants or for any other reason at its discretion. Should that arise, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA will offer its participants the possibility to choose another session or to be fully reimbursed; the enforcement of the principles mentioned under article 3, paragraph 2, remains however reserved.

3. Responsibilities

Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA assumes responsibility for carrying out the summer camp as per the program detailed in the leaflet. Nevertheless, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA is not responsible for events controlled by third parties such as, among others, public transportation companies or professional guides. Consequently, claims should be made directly to those third parties. If a registration is made through an independent agent, complaints regarding these services should be made directly to this party.

Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA is not responsible for events beyond its control such as, among others, natural disasters, bad weather, political instability, riots, strikes, closing of airports, technical problems. If Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA decides that the summer camp has to be cancelled because of events beyond its control, Ecole Nouvelle has the right to deduct the costs already invested from the amounts refunded to the participants.

4. Parental responsibilities

The parents or legal representative of the child registered to the camp assume the full financial responsibility for damages caused to facilities, equipment, materials or any object belonging to or rented by Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA.

The parents or legal representative of the child registered are responsible for ensuring that the child has a valid passport and any necessary visas and vaccinations. Otherwise, they have to meet the repatriation costs of the child they have registered.

5. Health, accident and civil responsibility insurances

Health, accident and civil responsibility insurances are compulsory. In the absence of these insurances, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA declines all responsibility for costs of this nature.

6. Theft insurance

There is no insurance against theft. Money and valuables should be handed to the camp director for safe keeping. It is recommended not to bring jewellery or objects of value.

7. Civil responsibility of Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA

Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA holds a civil responsibility insurance policy through the company "Vaudoise". This policy settles claims arising from legal liability of Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA to the participants or to third parties for accidental injuries or accidental damages to the property. The maximum amount insured is CHF 5'000'000 per incident.

8. Behaviour of participants

During their stay, participants must conform to the rules and regulations of Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA. Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA reserves the right to send the participants back to their home during the stay if they do not respect these rules and regulations. In such cases, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA has the right to keep the entire registration fee.

9. Publicity materials

Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA reserves the right to use all photographs or images of participants, as well as work completed by participants or other persons, for its future publicity purposes.

The registration of their child to the camp implies for the parents the approval of the use of the photographs or images of him/her made during the camp, without any time limits nor compensation.

10. Medical treatment

In case of illness, accident or lesion suffered by the child, Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA reserves the right to take any action considered necessary for the preservation of the well-being and health of the child. This contract authorizes Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA to take any useful action to assure medical treatment of the child, in the event of illness, accident or lesion. The parents or legal representative of the child are responsible for all costs of medical treatment.

11. Applicable law and jurisdiction

The contract is established between the parents or legal representative of the child registered and Ecole Nouvelle de la Suisse Romande SA, a company registered with the Swiss Chamber of Commerce. This contract is governed by Swiss law, apart from the Swiss law on international private act. In case of litigation, the competent tribunal is in Lausanne/Switzerland.